## **TABLEAU COMPARATIF**

\_\_\_\_

Texte adopté par le Sénat en première lecture —	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture					Propositions de la Commission —	
······································							
Article 9	Article 9						Article 9
Supprimé.	I. – Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1998, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I, annexé à la présente loi.						Sans modification
	(En francs)						
	Désignation	Opérations de Dépenses	Pannée 1998 Recettes	Ajust Ouvertures de crédits complémentaires	ements de la loi de règlo Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires	
	I Opérations à caractère définitif						
	Comptes d'affectation spéciale	83.406.825.380,76	87.017.969.798,44	10.590.212.741,28	305.010.767,52	»	
	II Opérations à caractère temporaire	83.406.825.380,76	87.017.969.798,44	10.590.212.741,28	305.010.767,52	*	
	Comptes d'affectation spéciale	26.097.161,46	126.229.615,77	0,46	»	*	
	Comptes de commerce	38.793.669.763,54	40.053.203.084,17	<b>»</b>	*	»	
	Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	6.647.400,00	»	»	»	*	
	Comptes d'opérations monétaires	7.253.342.428,01	11.128.658.611,40	<i>»</i>	<i>»</i>	37.498.205.730,20	
	Comptes de prêts	4.399.410.680,98	3.848.582.099,15	<b>»</b>	300.001,02	»	1
	Comptes d'avances	392.593.587.348,49	393.167.887.316,03	23.306.750.000,00	1.675.162.651,51	*	

443.072.754.782,48 448.324.560.726,52

526.479.580.163,24 535.342.530.524,96

Totaux .....
Totaux généraux ...

23.306.750.000,46

33.896.962.741,74

1.675.462.652,53 37.498.205.730,20

1.980.473.420,05 37.498.205.730,20

Texte adopté par le Sénat en première lecture —	Texte adopté par l'Assemblée n —	Propositions de la Commissio		
	II. – Les soldes des comptes spéciaux sont arrêtés à la date du 31 décembre 1998 aux conformément au tableau I annexé à la présente	sommes ci-après et rép		
		(En francs)		
	Désignation des catégories de comptes spéciaux	Soldes au 31 déce		
		Débiteurs	Créditeurs	
	comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire	»	16.517.556.856,81	
	comptes de commerce	47.783.225,66	3.902.894.985,33	
	comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	185.352.977,31	»	
	comptes d'opérations monétaires	37.864.770.090,05	15.155.472.628,58	
	comptes de prêts	123.290.002.296,16	»	
		112.599.159.245,49	<b>»</b>	
	comptes d'avances			

••••

	- 13 -	
Texte adopté par le Sénat en première lecture	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission
Article 13	Article 13	Article 13
I. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 450 922,92 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 20 novembre 1997 et du 14 septembre 1998, au titre du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.	I. – Sans modification.	I. – Sans modification.
462 336,87 F et de 41 060,20 F, les	II. – Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 292.936,87 F et de 41.060,20 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 7 mai 1997 et du 20 avril 1998, au titre du ministère de la justice.	
III. – Sont reconnues d'utilité publique, pour des montants de 612 664,72 F et de 4 853 255,66 F, les dépenses comprises dans les gestions de fait des deniers de l'Etat, jugées par la Cour des comptes dans ses arrêts du 20 juin 1996, 28 avril 1997 et	III. – Sans modification.	

20 avril 1998, au titre du ministère

de l'intérieur.

- 14 -					
Texte adopté par le Sénat	Texte adopté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture	Propositions de la Commission			
en première lecture	<del></del>				
<del></del>					